

**Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert**

Ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le 11 janvier 2016 à 19h30, au bureau municipal, 1245, rue Principale.

Sont présents :
Diane Kirouac, conseillère
Colette Gagnon, conseillère
Mélanie Vogt, conseillère
Dominique Poulin, conseiller
Alexandre Bergeron, conseiller
Michel Ducharme, conseiller

Tous formant le quorum sous la présidence du maire, Monsieur Alain St-Pierre. Madame Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de la réunion.

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 30.

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption des minutes de la dernière séance ;
3. Adoption des comptes et du journal des salaires pour la période du 7 décembre 2015 au 11 janvier 2016 ;
4. Adoption du règlement 2015-07 taux de taxation 2016 ;
5. Avis de motion règlement 2016-01, répartition des dépenses de cours d'eau ;
6. Exterminateur – salle du Pavillon (souris) ;
7. Autorisation randonnée de vélo – Bonjour Printemps ;
8. Soumission nettoyage des conduits d'aération 1245, rue Principale ;
9. Nomination du pro-maire pour 2016 ;
10. Affaires nouvelles de l'assistance ;
11. Suivi des dossiers du mois en cours ;
12. Lecture de la correspondance ;
13. Varia
14. Levée de la séance ordinaire du 11 janvier 2016.

Mot du maire

Le maire, Monsieur Alain St-Pierre, souhaite la bienvenue à tous. Il souhaite à tous et chacun une très belle année 2016 et souligne qu'il est plaisant de travailler en collaboration avec l'équipe municipale. Monsieur St-Pierre mentionne qu'il se rendra à Nicolet, accompagné des propriétaires du garage Jimmy Lajeunesse, pour une rencontre prévue à 10h00 avec le MDDEP afin de discuter de l'avenir du 1153, rue Principale. Un compte rendu de cette rencontre sera donné en février. Il précise que la rencontre est enregistrée pour permettre une facilité lors de la rédaction écrite du procès-verbal.

2016-001 Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Madame Colette Gagnon, conseillère

Que l'ordre du jour du 11 janvier soit adopté et que le varia demeure ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-002 Adoption du procès-verbal des séances ordinaire et extraordinaire du 7 décembre 2015

Proposé par Monsieur Michel Ducharme, conseiller

Que les procès-verbaux de la séance ordinaire et extraordinaire du 7 décembre 2015 soient adoptés tel que rédigés.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-003 Approbation des comptes et du journal des salaires pour la période du 7 décembre 2015 au 11 janvier 2016

Proposé par Madame Diane Kirouac, conseillère

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'adopter le registre des salaires, tel que présenté au journal des salaires, et les comptes à payer, tels que présentés au journal des déboursés. Une copie de chaque registre a été remise à chacun des membres du conseil lors de la séance par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer les dits comptes à payer :

Registre des chèques #3114 à #3149 au montant de 318 299.49\$

Adopté à l'unanimité des conseillers

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-hauts.

Signé, ce 11 janvier 2016.

Suzanne Crête, g.m.a.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-004 Adoption du règlement 2015-07 édictant les différents taux de taxes pour l'année 2016

Attendu que la Municipalité de Saint-Albert a adopté son budget pour l'année 2016 qui prévoit des revenus aux moins égaux aux dépenses qui y figurent soient 1 444 310\$;

Attendu qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 7 décembre 2015 ;

À ces causes, il est **proposé par** Monsieur Dominique Poulin, conseiller

Et résolu à l'unanimité, que le conseil de la Municipalité de Saint-Albert ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 Année fiscale

Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année fiscale 2016.

Article 3 Taxe foncière générale

Une taxe foncière générale est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la Municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de 0,6017\$/100,00\$ d'évaluation.

Article 4 Transport et collecte - Élimination des déchets – traitements des matières recyclables et des matières putrescibles

Aux fins de financer le transport, la collecte et l'élimination des déchets ainsi que le traitement des matières recyclables et des matières putrescibles, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

232,70\$ par logement ;
116,35\$ par chalet.

Article 5 Taux applicables aux règlements d'emprunt

Les taux applicables aux règlements d'emprunt 99-11-02 décrétant les travaux d'égout secteur Domaine mon Repos :

303,64\$/unité

Article 6 Taux applicables pour l'assainissement des eaux usées.

Aux fins de financer le service d'assainissement des eaux usées, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable, un tarif de compensation pour chaque immeuble desservi par ce service :

124,4963/unité

Article 7 Nombre et dates des versements

Toutes les taxes municipales peuvent être payées, au choix du débiteur, en un seul versement unique ou en quatre versements égaux, lorsque dans un compte, le total de ces taxes est égal ou supérieur à 300.00\$.

La date ultime où peut être fait le versement des taxes municipales est le trentième (30) jour qui suit l'expédition du compte de taxes et tout versement postérieur au premier doit être fait respectivement le soixantième (60) jour où peut être fait le versement précédent.

Toutefois, le conseil autorise la directrice- générale et secrétaire-trésorière à allonger le délai de paiement en fixant une autre date ultime où peut être fait le versement unique ou chacun des versements égaux.

Article 8 Paiement exigible

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible immédiatement.

Article 9 Autres prescriptions

Les prescriptions des articles 7 et 8 s'appliquent également à toutes les taxes ou compensations municipales perçues par la

Municipalité, ainsi qu'aux suppléments de taxes municipales découlant d'une modification du rôle d'évaluation.

Article 10 Taux d'intérêt sur les arrérages

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, tout solde impayé porte intérêt au taux annuel de 12%.
Ce taux s'applique également à toutes les créances impayées avant l'entrée en vigueur du présent règlement.

Les frais de perception sont de 15% du total dû lorsque les comptes ont à être perçus par un huissier ou un avocat.

Article 11 Frais d'administration

Des frais d'administration de 20,00\$ sont exigés de tout tireur d'un chèque ou d'un ordre de paiement remis à la Municipalité dont le paiement est refusé par le tiré.

Article 12 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Saint-Albert, le 11 janvier 2016.

Alain St-Pierre, maire

Suzanne Crête, directrice-générale /
Secrétaire-trésorière

AVIS DE MOTION : 7 décembre 2015

ADOPTION 11 janvier 2016

PUBLICATION : 12 janvier 2016

2016-005 Avis de motion règlement 2016-01

Avis de motion est donné par Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller, que sera adopté à une séance ultérieure le projet de règlement numéro 2016-01 imposant un tarif de compensation pour couvrir les dépenses reliées aux travaux effectués dans le Cours d'eau de la Rivière Desrosiers branche 175.

2016-006 Exterminateur – salle du Pavillon (souris)

Attendu que la municipalité a un problème de souris dans la salle du Pavillon Général Maurice Baril ;

Attendu que les produits vendus sur le marché ne suffisent pas pour éliminer le problème ;

Attendu que la municipalité a demandé une soumission aux deux compagnies suivantes :

- A.B.A. Extermination inc.
- Maheu & Maheu Gestion parasitaire

Attendu que le prix de chacun se définit comme suit et n'inclut pas les taxes :

A.B.A. Extermination inc.	685\$ pour 12 mois
Maheu & Maheu gestion parasitaire	516\$ pour 13 mois

Proposé par Madame Colette Gagnon, conseillère

Que la municipalité autorise le contrat à la compagnie Maheu & Maheu gestion parasitaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2016-007 Autorisation randonnée de vélo – Bonjour Printemps

Attendu que la municipalité a reçu une demande d'autorisation de passage à vélo ;

Attendu que cette demande est faite par l'évènement Bonjour Printemps du Grand Défi de Victoriaville et aura lieu le 15 mai prochain ;

Attendu que les cyclistes passeront sur la Route St-Albert, la rue Principale ainsi que le Rang 8 ;

Il est **proposé par** Madame Diane Kirouac, conseillère

Que la municipalité autorise le passage des cyclistes pour cet évènement.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-008 Soumission nettoyage des conduits d'aération 1245, rue Principale

Attendu que la municipalité a fait l'acquisition de la bâtisse du 1245, rue Principale ;

Attendu que le système de ventilation doit être vérifié ;

Attendu qu'une demande de soumission a été faite auprès de deux compagnies soit :

- Nettoyage Airvac de Tingwick
- Groupe Ventco 2000 de Trois-Rivières

Attendu que la demande nécessite un nettoyage complet ;

Attendu que le prix de chacun se définit comme suit et n'inclut pas les taxes :

Nettoyage Air Vac	2 400\$
Groupe Ventco 2000	1 045\$

Proposé par, Madame Diane Kirouac, conseillère

Que le contrat sera donné au plus bas soumissionnaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-009 Nomination du Pro-maire pour 2016

Proposé par Monsieur Michel Ducharme, conseiller

Que Monsieur Dominique Poulin, conseiller, soit nommé pro-maire en remplacement du maire Alain St-Pierre si celui-ci n'est pas en mesure d'être présent lors des réunions de la M.R.C. du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;

Et celui-ci accepte.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-010 Injonction le 23 janvier – Dossier Monsieur et Madame Laroche

Attendu que la municipalité attend pour le 22 janvier prochain, une lettre de Monsieur et Madame Laroche

indiquant qu'un engagement est signé avec une firme ingénieur pour une étude géotechnique concernant la clôture ;
Proposé par Madame Mélanie Vogt, conseillère

Qu'après cette date, la municipalité engagera des procédures afin de régler le litige.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-011 Injonction 13 janvier – Dossier Ferme Kanise inc.

Attendu que Monsieur Denis Gauthier de Ferme Kanise, devait remettre à la municipalité au plus tard le 31 décembre 2015, une lettre d'engagement des travaux de remise à niveau du cours d'eau de la Rivière à Pat Branche 22 ;

Attendu qu'à ce jour, la municipalité n'a reçu aucune correspondance ;

Proposé par Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller

Que si le 12 janvier à 17h00, aucune démarche n'est déposée au bureau municipal, des procédures judiciaires seront entreprises par la municipalité contre Ferme Kanise.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-012 Résolution pour l'embauche de personnel

Attendu que la municipalité doit engager du personnel pour l'entretien et la surveillance de la patinoire ;

Il est **proposé par** Madame Colette Gagnon, conseillère

Que Madame Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit mandater pour l'embauche du personnel de la patinoire.

Que le taux horaire de ceux-ci soit le salaire minimum ajouté de 4%, paye de vacances.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-013 Renouvellement de l'offre de services pour avocat – Marceau, Soucy, Boudreau

Attendu que la municipalité a reçu une offre de renouvellement pour les services juridiques ;

Attendu que cette offre de la firme Marceau, Soucy, Boudreau se lit comme suit :

Forfait téléphonique

Service illimité	400\$ annuel
------------------	--------------

Taux horaire

125\$ à 140\$ / heure	Pour un maximum de 140\$ / heure
-----------------------	----------------------------------

Perception de taxes municipales

9% des montants réclamés, plus les taxes et déboursés applicables

Proposé par Madame Diane Kirouac, conseillère

Que la Municipalité de Saint-Albert accepte l'offre de renouvellement de la firme d'avocats pour l'année 2016.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-014 Demande de participation financière – Programme d'assistance financière aux loisirs des personnes handicapées (PAFLPH)

Attendu que la municipalité a reçu une demande de participation financière de la PAFLPH ;

Attendu que ce programme vise à soutenir le loisir d'une clientèle respective ;

Attendu qu'à Saint-Albert, quatre(4) personnes vivent avec une déficience ;

Il est **proposé par** Madame Mélanie Vogt, conseillère

Qu'un montant de 400\$ soit attribué au programme pour l'année 2016.

Que pour les demandes ultérieures, elles devront nous être acheminées aux plus tard le 15 octobre de l'année.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2016-015 Recherche d'équipements de loisirs et cultures de personnes dans le besoin

Attendu que suite à l'ouverture de la patinoire, un bénévole a fait mention à la municipalité que certains enfants passent à la patinoire sans équipement ;

Attendu que ce bénévole a lancé l'idée d'écrire un article dans le journal local afin d'offrir aux familles dans le besoin, l'aide nécessaire pour profiter d'activités sportives ou culturelles ;

Attendu que cet article demande aux gens de communiquer avec le bureau municipal pour toutes informations ou demandes d'aide ;

Attendu que cette aide est disponible grâce à Centraide;

Il est **adopté** unanimement par les conseillers, que la municipalité s'implique dans le projet de cueillette d'informations pour les familles défavorisées.

2016-016 Projet Pacte Rural, Fonds de Développement des Territoires (FDT) et la bande cyclable (TECQ)

Attendu qu'un projet de «skate parc» a été déposé à la municipalité par dix-sept (17) jeunes de Saint-Albert ;

Attendu que la municipalité peut bénéficier d'un montant de 30 900\$ dans le cadre des programmes Pacte Rural et FDT ;

Attendu que le conseil se questionne sur la 2^e phase de la bande cyclable entre Saint-Albert et Victoriaville ;

Attendu que ce questionnement concerne la pose d'une couche de recouvrement d'asphalte afin de la rendre plus sécuritaire ;

Il est **proposé par** Monsieur Michel Ducharme, conseiller

Que le projet de «skate parc» soit demandé dans le cadre des programmes Pacte Rural et FDT.

Que la municipalité demande des soumissions pour une couche de recouvrement sur la bande cyclable entre Saint-Albert et Victoriaville.

Que le montant pour les travaux d'asphalte soit pris à même le programme TECQ

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2016-017 Levée de la séance ordinaire du 11 janvier 2016

Il est **proposé par** Monsieur Dominique Poulin, conseiller

Que la séance ordinaire du 11 janvier 2016 soit levée à 20h55.

Alain St-Pierre, maire

Suzanne Crête, directrice-générale /
Secrétaire-trésorière